

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

PESSA'H
DU SAMEDI 7 AVRIL
AU SAMEDI 14 AVRIL 2012
15-22 NISSAN 5772

45^e année

27

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

La liberté au bout de la fête !

Toutes les fêtes résonnent dans notre conscience et chacune y produit sa sonorité particulière. Pourrait-il, du reste, en être autrement alors qu'elles sont intimement liées non seulement à notre histoire mais aussi à notre âme ? La fête de Pessa'h est, pourtant, peut-être différente. Est-ce parce que, comme l'affirme le prophète Ezéchiel, elle est le moment de «la naissance du peuple juif» en temps que peuple ? Les événements dramatiques que nous venons de vivre nous ont encore rappelé, si c'était nécessaire, à quel point notre destin collectif est singulier.

Particulièrement à présent l'enjeu est de toute première importance. Certes, c'est la sortie d'Égypte dont nous allons, une fois de plus, nous souvenir et que nous allons célébrer. Mais se contenter d'y voir un événement historique – même fondateur – serait, sans doute, commettre une grave erreur. Le texte de la Haggada, que nous disons le soir de la fête, s'empresse de nous mettre en garde : «Chacun est tenu de se considérer comme s'il était sorti ce jour-même d'Égypte» ! Pourtant, tout cela paraît si ancien...

Mais il existe plusieurs sortes d'Égypte. Celle du pharaon a irrévocablement disparu, engloutie par son orgueil. Il en

subsiste une autre : notre Égypte intérieure qui nous retient en servitude spirituelle aussi sûrement que la première nous avait asservis matériellement. C'est de cet oppresseur intérieur qu'il faut, à présent, nous délivrer. La bataille est d'importance car c'est notre liberté qui est en jeu : liberté de s'attacher à D.ieu, d'accomplir Sa volonté, liberté aussi de décider pour soi malgré les faux-semblants que, parfois, le monde nous propose et en dépit de toutes les menaces. C'est une liberté chèrement acquise et d'autant plus précieuse.

Pour la découvrir, tous se retrouvent à la table de la fête, celle du Séder où monte le chant de la liberté. Ils sont, dit la Haggada, «sages ou impies, naïfs ou ne sachant pas poser de questions» mais ils sont tous présents. Quant à ceux qui ne voient pas encore leur place dans cette liberté nouvelle, ils savent que la porte leur est ouverte, aussi grande que les plus beaux des arcs de triomphe. Car, nous le savons, la fête s'écoule et, avec elle, la liberté avance. Elle se répand telle une belle et puissante marée jusqu'à culminer au moment où se conclut la semaine de fête, selon la tradition hassidique, par le repas de Machia'h. Comme le matin d'une liberté nouvelle.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Pessa'h Être libre

La nuit de Pessa'h, durant le Séder, nous sommes face à une multitude de gestes, de symboles, de coutumes et de rites compliqués et à plusieurs périodes de l'histoire juive. A la base de toute cette richesse et de cette variété, réside néanmoins une idée centrale qui unifie les parties disjointes du Séder en un tout harmonieux : «Autrefois nous étions esclaves, maintenant nous sommes libres.»

Cette idée de liberté trouve sa pleine expression le soir de Pessa'h, dans la Haggadah : à la fois dans son rituel, dans ses actes symboliques, dans sa poésie et dans l'ambiance générale de la soirée. La Haggadah n'est pas un traité philosophique et pourtant y sont exprimées des idées d'une profondeur inouïe, dans la forme la plus accessible, par des mots et des actes simples. La signification de ces actes est audacieuse et frappante et, que cela soit conscient ou non, elle se fraie un chemin dans les âmes de ceux qui y participent.

La liberté et l'esclavage paraissent être totalement oppo-

Recherche du 'Hamets jeudi 05/04 à partir de 21h00

On arrête de manger le 'Hamets vendredi 06/04 à 11h40

On brûle le 'Hamets vendredi 07/04 avant 12h46

Horaires d'entrée et sortie des deux premiers jours de PESSA'H

PARIS — ILE DE FRANCE

1^{er} soir (vendredi 6 avril) : avant 20h 11

2^e soir* (samedi 7 avril) : après 21h 22

Sortie 21h 24

Horaires d'entrée de Pessa'h en PROVINCE

	1 ^{er} soir	2 ^e soir*		1 ^{er} soir	2 ^e soir*		1 ^{er} soir	2 ^e soir*
	après			après			après	
Strasbourg	20.17/21.22		Bordeaux	19.56/21.02		Grenoble	20.24/21.31	
Lyon	19.52/20.58		Toulouse	19.52/20.56		Montpellier	19.45/20.49	
Marseille	20.10/21.20		Nice	19.55/21.03		Lille	19.48/20.56	
			Nancy/Metz	19.55/21.03		Nantes	20.08/21.12	

à partir du dimanche 1^{er} avril 2012

Heure limite du Chema : 10h41

Pose des Téfilines : 6h24

Fin Kidouch Levana : toute la nuit du jeudi 5 au vendredi 6 avril (14 Nissan)

* Allumer à partir d'une flamme déjà existante



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique -
habilitée à recevoir les DONIS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV



Une vidéo du
Rabbi de Loubavitch

sés, chacun se définissant par l'absence de l'autre. L'esclavage est l'absence de liberté et la liberté est l'absence d'esclavage. Mais chacun de ces termes doit être compris en référence à l'autre.

Secouer ses ailes ne signifie pas que l'on soit devenu libre. L'esclavage représente cette situation dans laquelle une personne est toujours assujettie à la volonté d'un autre. La liberté, par ailleurs, est l'aptitude à agir selon sa propre volonté indépendante et à l'exécuter.

L'individu qui manque de volonté propre ne devient pas libre une fois qu'il s'est libéré de ses entraves : il est simplement un esclave sans maître ou, dans le cas d'un peuple, celui qui a été abandonné par son chef suprême.

Entre l'étape où il cesse d'être un esclave et celle où il acquiert la liberté, l'individu doit passer, dans sa progression, par un stade intermédiaire sans lequel il ne peut devenir véritablement libre : il doit développer par lui-même des qualités intérieures.

Le miracle de l'Exode ne fut pas accompli par le départ du peuple hébreu de la maison d'esclavage. Il avait besoin de se développer pour devenir un peuple véritablement libre et pas seulement des esclaves fugitifs.

La situation des Hébreux, alors qu'ils se tenaient sur les bords de la Mer Rouge, talonnés par l'armée du Pharaon, a été décrite par le commentateur médiéval, Ibn Ezra : les Enfants d'Israël ne pouvaient pas même concevoir une forme d'opposition au Pharaon car ils avaient grandi dans l'esclavage et y étaient tellement accoutumés que leurs anciennes attitudes de soumission réapparurent à la vue de leur ancien dominateur.

Ce n'est qu'une fois que toute la génération qui avait vécu sous l'esclavage eut péri dans le désert que ses descendants purent entrer en Terre d'Israël et s'y établir en peuple libre.

En d'autres termes, l'esclave est doublement asservi : il l'est tout d'abord à la volonté d'un autre mais aussi à son manque de volonté et de personnalité propres. Un être qui garde

son propre caractère intrinsèque ne peut jamais être complètement assujéti. Et à l'opposé, celui qui ne possède aucune image indépendante de lui-même ne peut jamais être complètement libre.

Ce que nous avons dit de la relation entre l'esclavage et la liberté est encore plus vrai en ce qui concerne le lien entre l'exil et la rédemption. La fin d'un exil n'est pas suffisante pour constituer la rédemption, quelque chose d'autre doit avoir lieu.

Le sens du mot «exil» ne se limite pas à une définition physique. Tout comme en ce qui concerne l'esclavage, le sens et la signification pleine de ce mot résident dans le royaume spirituel. Etre en exil signifie que l'on s'est soumis à une échelle de valeurs, à des relations et à un mode de vie qui sont étrangers à la véritable nature de l'individu ou de la collectivité.

Quand le Peuple Juif, persécuté, dut partir en exil, il dut changer le mode de vie et les habitudes qui le définissaient. Autrefois agriculteur, il devait désormais se tourner vers le commerce ou les affaires. Autrefois libre et indépendant, il se retrouvait soumis à divers seigneurs. Autrefois maître de son propre mode de vie, il allait maintenant dans le sens de la mode environnante.

Tant qu'il maintint son caractère spirituel, ses principes religieux, sa direction spirituelle interne et son mode de vie distinct, en toute indépendance, le Peuple Juif ne fut jamais réellement asservi, tout au moins dans la dimension spirituelle de son existence.

L'obscurantisme et l'ignorance médiévaux ne réussirent en rien à altérer ou diminuer la créativité et la spiritualité du Peuple Juif en exil. Les Juifs de cette période étaient persécutés, humiliés et méprisés. Ils devaient admettre leur faiblesse et leur impuissance dans bon nombre de domaines de leur vie. Néanmoins, leur exil ne fut jamais réellement total car ils ne se considéraient ni comme méprisables ni comme inférieurs à quiconque puisqu'ils gardaient leur propre caractère essentiel. Leur monde spirituel n'était pas pour eux un simple réconfort. C'était

>>> suite page 4

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Samedi 31 mars – 8 Nissan

Mitsva positive n° 17 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint selon lequel tout roi de notre peuple siégeant sur le trône royal doit écrire un rouleau de la Torah pour lui-même, dont il ne se séparera pas.

• Dimanche 1^{er} avril – 9 Nissan

Mitsva positive n° 14 : C'est le commandement qui a été enjoint de faire des franges (Tsitsit) à nos vêtements qui possèdent quatre coins.

• Lundi 2 avril – 10 Nissan

Mitsva positive n° 19 : Il s'agit de l'ordre qui nous a été enjoint de rendre grâce à D.ieu après chaque repas.

• Mardi 3 avril – 11 Nissan

Mitsva positive n° 19 : Il s'agit de l'ordre qui nous a été enjoint de rendre grâce à D.ieu après chaque repas.

• Mercredi 4 avril – 12 Nissan

Mitsva positive n° 19 : Il s'agit de l'ordre qui nous a été enjoint de rendre grâce à D.ieu après chaque repas.

• Jeudi 5 avril – 13 Nissan

Mitsva positive n° 19 : Il s'agit de l'ordre qui nous a été enjoint de rendre grâce à D.ieu après chaque repas.

Mitsva positive n° 215 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de pratiquer la circoncision.

• Vendredi 6 avril – 14 Nissan

Mitsva positive n° 215 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de pratiquer la circoncision.

Il faut aussi étudier ce jour le texte des prières et le paragraphe NOAGOU HAAM.... jusqu'à IML'O'H ALENOU.

• Samedi 7 avril – 15 Nissan

Il faut étudier ce jour le texte des prières et des bénédictions issu du Michné Torah.

• Dimanche 8 avril – 16 Nissan

Il faut étudier ce jour le texte des bénédictions après le repas (Birkat Hamazone) issu du Michné Torah.

Mitsva positive n° 154 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de nous abstenir de tout travail le jour du Chabbat.

• Lundi 9 avril – 17 Nissan

Mitsva positive n° 154 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de nous abstenir de tout travail le jour du Chabbat.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52 Vous pouvez également commander le Séfer Hamitsvot sur www.editions-loubavitch.fr

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 15.000 ex ISSN 1762 - 5440

J'ai participé à toutes sortes de Sedarim communautaires, depuis l'énorme Séder organisé par le Beth 'Habad de Dar El Salam dans le nord de l'Inde, avec des centaines d'Israéliens jusqu'à celui que j'organise avec les étudiants dans le campus dont je suis responsable à l'Université Rutgers dans le New Jersey. Le Séder dont je veux vous parler n'est ni le plus grand au monde ni le plus remarquable. Mais au Séder auquel j'ai assisté l'année dernière, de précieuses *Nechamot*, des âmes juives ont apparu en pleine lumière, ont brisé des barrières pour redevenir une part de leur peuple.

J'ai atterri au Sri Lanka la veille de Pessa'h et je me suis rendu immédiatement au Beth 'Habad dirigé par mon frère Mendi. Je suis venu moins pour donner que pour recevoir, moins pour être vu que pour voir et je n'ai pas été déçu.

Il y avait cette dame, habillée aussi décemment que n'importe quelle femme pratiquante de Bné Brak ; mais, de fait, elle était mariée avec un Musulman local. Ses enfants étaient habillés de tuniques blanches et portaient le couvre-chef musulman traditionnel : qui aurait pu se douter qu'en fait, ils sont juifs à 100 % ? Elle ne compte pas quitter son mari mais, petit à petit, elle se rapproche de ses racines. C'était le premier Pessa'h qu'elle célébrait avec d'autres Juifs.

Sa mère l'avait rejointe. Elle était venue de Suisse et était devenue pratiquante depuis quelques années. Elle semblait très triste de voir sa fille et ses petits-enfants vivre ainsi. Quand elle apprit que je devais venir des États-Unis, elle m'avait demandé de lui apporter de la féculé de pommes de terre Cachère LePessa'h afin qu'elle puisse préparer des céréales Cachères LePessa'h pour son petit-fils. Elle avait les larmes aux yeux en le voyant accompagner sa mère au Beth 'Habad sans que son père soit au courant de leur démarche. Elle pria pour que cette soirée si émouvante affecte durablement l'âme du jeune garçon qui déciderait peut-être par la suite de rejoindre de son plein gré son peuple.

Il y avait un couple de Californie qui avait loué leur splendide villa de Beverly Hills et avait utilisé l'argent ainsi gagné pour faire le tour du monde. Cela faisait quatre ans qu'ils voyageaient ainsi, sans lien ni avec leurs familles ni avec le judaïsme, cherchant à totalement se détacher de tout. Mais cette soirée au Séder du Sri Lanka les toucha tellement qu'ils décidèrent de passer toute la fête de Pessa'h dans le Beth 'Habad : ils mangèrent cachère, prièrent, étudièrent la 'Hassidout – ce qui constitua un antidote puissant contre toutes les fausses idéologies auxquelles ils avaient été confrontés durant leurs pérégrinations.

Dans leur journal personnel, ils écrivirent : «C'est une semaine durant laquelle nous avons rechargé nos piles spirituelles».

Quand nous avons achevé notre tour des grands hôtels pour y découvrir des Juifs, une voiture s'arrêta à côté de nous et un des *p a s s a g e r s* demanda : «Y a-t-il ici aussi un Beth 'Habad ?» : il était

abasourdi de réaliser que les émissaires du Rabbi avaient pu atterrir même dans ce pays si éloigné, géographiquement et spirituellement. Nous l'avons évidemment invité au Beth 'Habad et il y est arrivé avec son père qui, lui, était venu d'Hawaï pour rejoindre son fils qui visitait l'Extrême-Orient depuis quelques mois. Tous deux étaient captivés à l'idée de célébrer Pessa'h avec des coreligionnaires.

Un autre couple était venu d'Allemagne et ne savait même pas ce qu'était Pessa'h. Un homme converti au judaïsme qui n'avait pas réussi à s'adapter à la vie en Israël était revenu au Sri Lanka et mettait toute son énergie au service du Beth 'Habad. Il y avait un couple d'Israéliens qui souhaitait ne rencontrer aucun Israélien mais qui avait fait une exception pour Pessa'h ; et ce «camarade» du Kiboutz qui avait annoncé ne venir que pour l'ambiance mais qui finalement avait lu attentivement chaque mot de la Haggadah. Et cet homme qui avait juré de consacrer toute son énergie à mettre des bâtons dans les roues du Beth 'Habad quand celui-ci avait ouvert. A son retour d'un long voyage à l'étranger, son premier coup de téléphone quand il arriva fut pour l'émissaire du Rabbi !

Qui ne serait pas ému – et admiratif – devant l'ampleur de l'action du Rabbi et de son souci du bien-être de chaque Juif ? Le Rabbi a envoyé des émissaires dans le monde entier, avec toutes les difficultés que cela implique dans leur vie quotidienne dans le seul but de ramener des Juifs aussi éloignés que ceux-ci à la table du Séder. On n'entend pas toujours parler d'eux et de leurs succès mais nous n'avons nul doute que si, même dans des endroits aussi étranges que le Sri Lanka, des Juifs retrouvent leurs racines, c'est que l'exil s'achève et que Machia'h est de plus en plus proche !

Shraga Crombie
traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES DE MACHIA'H

Le temps du rire

En référence à la venue de Machia'h, les Psaumes (126:2) annoncent: "Notre bouche se remplira de rire". Si ce verset décrit parfaitement la joie qui s'emparera de nous en ce nouveau temps, il n'en reste pas moins qu'une question se pose. En effet, dans la mesure où la venue de Machia'h s'accompagnera d'une intense révélation de la Lumière Divine, littéralement sans précédent, quelle importance peut avoir le fait que "notre bouche s'emplira de rire"?

L'idée est, au contraire, essentielle. A ce moment, la joie et le plaisir de D.ieu se révéleront, ils seront la conséquence de l'accomplissement par les Juifs du service divin. C'est cette joie-là qui, justement, s'exprimera. Ainsi, le mot "vie" en hébreu a pour valeur numérique 414. C'est aussi celle de l'expression "Lumière infinie". Cette identité souligne la vraie raison de ce "rire": le plus grand plaisir de D.ieu.

(d'après *Séfer Hamaamarim 5700*, p. 68 et *Likoutei Torah, Bamidbar*, p. 19d) **H.N.**

LE COIN DE LA HALA'HA

Quelles sont les Mitsvot essentielles du Séder ?

Le vendredi 6 et le samedi 7 avril 2012, on organise le repas du Séder pour célébrer la sortie d'Egypte. On ne pourra commencer qu'après la nuit tombée (21h 00 vendredi soir et 21h 22 samedi soir - heure de Paris). Tous les Juifs doivent participer au Séder, hommes, femmes et enfants. Il faut :

Raconter la sortie d'Egypte

On le fait en lisant la Haggadah. Il faut raconter l'événement à tous les participants et en particulier aux enfants, selon ce qu'ils peuvent comprendre. Pour éviter qu'ils ne s'endorment, on aura pris soin de les faire dormir l'après-midi et on leur fera chanter certains paragraphes de la Haggadah.

Manger de la Matsa

On mange de la Matsa les deux soirs du Séder après avoir dit la bénédiction : «**Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Al A'hilat Matsa**», en plus de la bénédiction habituelle «Hamotsi». La Matsa du Séder sera «Chemourah», c'est-à-dire qu'on aura surveillé depuis la moisson, que les grains de blé, et plus tard la farine, n'aient pas été en contact avec de l'eau, ce qui aurait risqué de les rendre 'Hamets. Nombreux sont ceux qui préfèrent consommer les Matsots rondes cuites à la main (et non à la machine) comme au temps de la sortie d'Egypte. Il faut manger au moins 30 grammes de Matsa, et il est préférable de les manger en moins de quatre minutes. Il faudra manger trois fois cette quantité de Matsa : pour le «Motsi», pour le «Kore'h» (le «sandwich» aux herbes amères), et pour le «Afikoman», à la fin du repas, en souvenir du sacrifice de Pessa'h qui était mangé après le repas.

Manger des herbes amères (Maror)

On mange des herbes amères en souvenir de l'amertume de l'esclavage en Egypte. On achètera de la salade romaine qu'on nettoiera feuille par feuille devant une lumière pour être sûr qu'il n'y a pas d'insecte, après l'avoir fait tremper dans de l'eau. On prépare pour chacun des convives au moins 19 grammes de «Maror», c'est-à-dire de salade romaine avec un peu de raifort râpé, trempé dans le «Harosset» (compote de pommes, poire et noix, avec un peu de vin) après avoir prononcé la bénédiction : «**Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Al A'hilat Maror**». On consomme encore 19 grammes de Maror bien séché entouré de Matsa pour le «Sandwich de Kore'h».

Boire 4 verres de vin

On doit boire au cours du Séder au moins quatre verres de vin ou de jus de raisin cachère pour Pessa'h. Le verre doit contenir au moins 8,6 centilitres, et on doit en boire à chaque fois au moins la moitié, en une fois. Les hommes et les garçons doivent s'accouder sur le côté gauche, sur un coussin, pour manger la Matsa et boire les quatre verres de vin.

F.L.

SPORTES Funéraire

organise les inhumations le jour du décès dans de nombreux cas



même le dimanche



Tél. 24/24h :

01 45 21 42 89 ou 06 22 67 96 92

Rapatriements en Israël - Enterrements en France

Pierres tombales, testaments-obsèques, terrains,
Organisation des veillées, toilettes rituelles...

305, rue de Charenton – 75012 PARIS

y.sportes@orange.fr



VALORINVEST

Gestion Privée

Propulsez votre épargne jusqu'à 7% net/an

- Rendement jusqu'à 7% net/an sur 6 ans maximum
- Profitez de l'opportunité des taux élevés
- Protection du capital jusqu'à une baisse de - 50% de l'indice de référence

Eligible Assurance-vie et Compte titres

Tél : 01 83 94 14 44

122 Avenue des Champs Elysées - 75008 Paris

www.valor-invest.com

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....

demeurant.....

Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés:

.....

.....

.....et partout où il se trouve

et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : / / 2012

Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine -75009 Paris

• **Par la poste:** (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **mardi 3 avril 2012**. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH LOUBAVITCH jusqu'au **jeudi 5 avril 2012 à 19 heures**.

• **Par fax** aux numéros suivants : 01 45 26 24 37 / 01 42 80 28 26 / 01 45 26 35 97 / 01 45 26 21 27

• **Par Internet** à l'adresse suivante : www.loubavitch.fr, avant le **jeudi 5 avril 2012 à 19 heures**.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement. N.B. Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

Achat Or

116, avenue Simon Bolivar 75019 Paris - 09 53 34 61 52

NOUS ACHETONS VOTRE OR

à un prix imbattable!

Bijoux, Débris, Lingots, etc...

DÉPLACEMENT GRATUIT À DOMICILE : 06 59 89 26 99

NOUVEAU !
ACHAT DIAMANTS

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

COMPTE DU OMER 5772

☐ Samedi soir 7 avril – 1^{er} jour

Hayom Yom E'had Laomèr

☐ Dimanche soir 8 avril – 2^{ème} jour

Hayom Chéné Yamim Laomèr

☐ Lundi soir 9 avril – 3^{ème} jour

Hayom Chelocha Yamim Laomèr

☐ Mardi soir 10 avril – 4^{ème} jour

Hayom Arbaa Yamim Laomèr

☐ Mercredi soir 11 avril – 5^{ème} jour

Hayom 'Hamicha Yamim Laomèr

☐ Jeudi soir 12 avril – 6^{ème} jour

Hayom Chicha Yamim Laomèr

☐ Vendredi soir 13 avril – 7^{ème} jour

Hayom Chivea Yamim Chéhèm Chavoua E'had Laomèr

☐ Samedi soir 14 avril – 8^{ème} jour

Hayom Chemona Yamim Chéhèm Chavoua E'had Veyom E'had Laomèr

☐ Dimanche soir 15 avril – 9^{ème} jour

Hayom Tichea Yamim Chéhèm Chavoua E'had Ouchené Yamim Laomèr

☐ Lundi soir 16 avril – 10^{ème} jour

Hayom Assara Yamim Chéhèm Chavoua E'had Ouchelocha Yamim Laomèr

☐ Mardi soir 17 avril – 11^{ème} jour

Hayom A'had Assar Yom Chéhèm Chavoua E'had Vearbaa Yamim Laomèr

☐ Mercredi soir 18 avril – 12^{ème} jour

Hayom Cheneim Assar Yom Chéhèm Chavoua E'had Va'hamicha Yamim Laomèr

☐ Jeudi soir 19 avril – 13^{ème} jour

Hayom Chelocha Assar Yom Chéhèm Chavoua E'had Vechicha Yamim Laomèr

☐ Vendredi soir 20 avril – 14^{ème} jour

Hayom Arbaa Assar Yom Chéhèm Chné Chavouot Laomèr

☐ Samedi soir 21 avril – 15^{ème} jour

Hayom 'Hamicha Assar Yom Chéhèm Chné Chavouot Veyom E'had Laomèr

Après la tombée de la nuit du second soir de

Pessa'h, on commence

à compter le Omer. On récite alors

la bénédiction suivante:

Barou'h Ata Ado-Naï

Elo-hénou Mélé'h Haolam

Achèr Kidechanou Bemitsvotav

Vetsivanou Al Sefirat Haomèr

On cite ensuite le jour correspondant et

l'on dit la phrase suivante:

"Hara'hamane Hou Ya'hazir Lanou

Avodat Beït Hamikdash Limekomah

Bimhéra Béyaménou Amen Séla"

Que doit-on faire si l'on a oublié de compter le Omer ?

- Si on a oublié de compter le Omer pendant la nuit -

on pourra le faire dans la journée suivante, mais sans faire la bénédiction.

On continuera le compte le soir suivant, en récitant la bénédiction.

- Si on a oublié de compter le Omer un soir et également pendant toute la journée suivante - on continuera à compter les autres soirs, mais sans réciter la bénédiction.

>>> suite de la page 2

réellement leur foyer, et dans cette dimension de leur vie, l'exil n'existait pas.

Paradoxalement, c'est la déjudaïsation qui rendit complet l'exil car lorsque le Juif se départit de son propre caractère distinctif, il renonça au dernier lambeau de son indépendance. C'est pourquoi, bien qu'il ait gagné sa liberté, en tant qu'individu, il se retrouva exilé, au plein sens du terme, au niveau national. Désormais c'était le monde extérieur qui déterminait ses valeurs, son caractère et ses relations, non seulement à un niveau superficiel mais dans les profondeurs de son cœur.

La véritable tragédie de l'exil d'Égypte fut que les esclaves se mirent peu à peu à ressembler à leurs maîtres, pensant comme eux et faisant les mêmes rêves. Leur plus grand désespoir venait, en réalité, du fait que leurs maîtres ne leur permettaient pas d'accomplir le rêve égyptien. Il ne leur suffit pas de réaliser combien ils souffraient sous le régime de terreur auquel ils étaient soumis, il leur fallut décider qu'ils n'en voulaient plus.

Changer la structure sociale de l'Égypte, pour qu'eux aussi puissent aspirer à devenir officiers et maîtres, n'aurait pas suffi à les libérer de leur esclavage. Ce n'est qu'une fois qu'ils furent prêts à partir, non seulement de la terre matérielle d'Égypte mais également de l'esprit du monde dans lequel ils avaient vécu, qu'une fois qu'ils furent prêts à abandonner leur dévotion aux valeurs égyptiennes (et ils en donnèrent la preuve par ce premier agneau pascal), c'est seulement alors qu'ils purent être véritablement sauvés.

Pour parvenir à une véritable rédemption, et pas seulement à la fin de l'exil, il ne suffit pas que le Peuple Juif quitte «le désert des nations». Il doit regagner sa propre essence, son caractère, son esprit, ses modes de pensée et de vie. Ce n'est qu'alors qu'il peut être réellement libre. Ce n'est qu'alors qu'il est réellement sauvé.

Grâce à toutes les lois, toutes les coutumes du soir du Séder, nous mettons vraiment l'accent sur ce qui nous concerne le plus profondément : «Autrefois nous étions esclaves, maintenant nous sommes libres». Tout en traversant les rites du Séder, en lisant la Haggadah et en discutant du texte écrit et de ce qu'il implique, nous nous devons de comprendre encore plus profondément que nous ne sommes réellement libérés que lorsque nous entreprenons de satisfaire notre besoin de vivre selon notre mode de vie spécifique, c'est-à-dire nous libérer, dans le vrai sens du terme.

2 derniers jours de fête : vendredi 13 et samedi 14 avril 2012

Horaires d'entrée et sortie de la fin de **PESSA'H**

PARIS — ILE DE FRANCE

7^e soir (jeudi 12 avril) : **20h 19**

8^e soir* (vendredi 13 avril) : **avant 20h 21**

Sortie **21h 34**

Horaires d'entrée de la fin de Pessa'h en **PROVINCE**

	7 ^e soir	8 ^e soir* avant		7 ^e soir	8 ^e soir* avant		7 ^e soir	8 ^e soir* avant
Strasbourg	20.25/20.26		Bordeaux	20.04/20.05		Grenoble	20.32/20.33	
Lyon	20.00/20.01		Toulouse	19.59/20.00		Montpellier	19.52/19.53	
Marseille	20.19/20.21		Nice	20.02/20.04		Lille	19.57/19.58	
			Nancy/Metz	20.03/20.05		Nantes	20.15/20.16	

à partir du dimanche 8 avril 2012

Heure limite du Chema : **10h33**

* Allumer à partir d'une flamme déjà existante

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Mardi 10 avril – 18 Nissan

Mitsva négative n° 320 : Il nous est interdit de faire tout travail le Chabbat.

• Mercredi 11 avril – 19 Nissan

Mitsva négative n° 320 : Il nous est interdit de faire tout travail le Chabbat.

Jeudi 12 avril – 20 Nissan

Mitsva négative n° 322 : Il est interdit de punir les coupables et de mettre à exécution la sentence du Tribunal, le Chabbat.

• Vendredi 13 avril – 21 Nissan

Mitsva négative n° 322 : Il est interdit de punir les coupables et de mettre à exécution la sentence du Tribunal, le Chabbat.

• Samedi 14 avril – 22 Nissan

Mitsva négative n° 321 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de voyager le Chabbat.

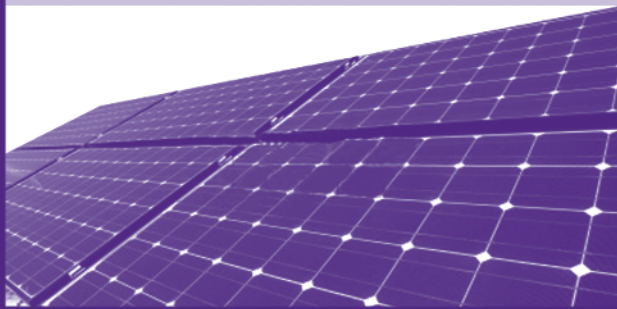


Oxygene Energies

INSTALLATEUR QUALIFIÉ

Vous êtes vendeur
de Pompes à Chaleur
Air/Air - Air/Eau
de panneaux photovoltaïques.

Nous nous occupons du Financement, des démarches administratives et de l'installation de vos dossiers.



CONTACTEZ NOUS AU : 06 69 45 15 15



L'association BETH MAMASH propose les

SÉDARIM GRATUITS POUR TOUS

Inscriptions sur rendez-vous à partir du 15 mars 2012
auprès de Baroukh au **06.45.30.06.17**

à la Choule de l'école Sinai

2 rue Tristan Tzara - 75018 Paris

Pour être actionnaire de cette "BIG MITSVA"

Contacteur : Khamous Hourri au 06.70.95.53.52

Nos invités seront accueillis du 6 au 9 avril 2012 inclus

Adressez vos dons à Assoc. Beth Mamash / M. Hourri

3ter rue de Cambrai Bât. Q4 75019 Paris

David France Ambulance

37 Av. Parmentier - 75011 Paris

 **01 43 55 53 72**

**3 nouvelles
adresses
au service
de la communauté**

- Ambulance wa Créteil
- Ambulance Noa Paris 15^e
- Ambulance européenne Paris 14^e



CAMPAGNE DE PESSA'H 5772

Offrez le Séder complet

aux personnes en difficulté

J'offre repas de Séder

au prix de 10 € l'un

par un chèque de €

libellé à l'ordre de Beth Loubavitch
et à adresser au Beth Loubavitch :

Campagne de Pessa'h 8, rue Lamartine - 75009 Paris

ALERTE AUX POINTS

stage de récupération de points

Récupérez immédiatement
vos points sur votre permis de conduire

Stages agréés par les préfetures

**Contactez-nous
au 01 45 67 83 85**

Retrouvez tous les stages Paris et IDF

INSCRIPTION EN LIGNE
www.alertheauxpoints.fr

Présentation rapide aux permis
en cas de perte totale de vos points

Il Palazzo

restaurant
ITALIEN

Lait Chamour
Sous le contrôle du Beth-Din de Paris

PIZZA - PASTA
SALADES - POISSONS
service livraisons

Rive gauche	Rive droite
36 bd St-Michel	17 rue La Fayette
75006 Paris	75009 Paris
01 46 34 09 20	01 48 74 60 31

www.ilpalazzo.fr

Tous les livres du Beth Loubavitch

à la portée
d'un clic



N'hésitez pas !

Pour commander :

www.editions-loubavitch.fr

LAMYLITERIE

FABRICANT VENTE DIRECTE
DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS



**Matelas - Sommier
Banquettes - Clic-clac
Lits Gigognes
Lits électriques**

Jusqu'à

Système d'assemblage
exclusif

50% moins cher,
que leurs
équivalents griffés



Ouvert du
Dim. au Vend.
Fermé le Samedi

01 47 00 73 55

3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille

www.lamyliterie.fr

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

*Votre événement
notre univers...*



Agence de décoration
pour tous types d'événements

Contact :
0952 346 449 / 06 09 90 98 44
www.mm-prestige.fr



**Votre Boîte de Tsédaka
est pleine !**

Vous pouvez

la rapporter au 8, rue Lamartine - Paris 9^e (M° Cadet)
Beth Loubavitch; ou 55, rue Petit - Paris 19^e (M° Ourcq)
nous contacter par téléphone au 01 45 26 87 60